



Lausanne, Capitale olympique

Demande de crédit-cadre

Préavis N° 2024 / 59

Lausanne, le 19 décembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé : Lausanne, Capitale olympique

Conscientes de l'importance d'être présentes là où les décisions se prennent, les fédérations et organisations du sport international (FOSI) ont, au fil des ans, fait de Lausanne la capitale administrative du sport mondial en y installant leur siège ou une représentation. Depuis 2016 et l'acceptation par votre Conseil du préavis « Lausanne, Capitale olympique. (...) »¹, la politique d'accueil et de suivi s'est intensifiée en collaboration avec les autorités cantonales et fédérales. Aujourd'hui 38 fédérations sportives internationales et 18 organisations internationales liées au sport, soit 56 FOSI sont établies dans le canton de Vaud, dont 50 à Lausanne.

Le succès de cette politique et la situation unique qui en résulte ne doit pas masquer le fait qu'en ce domaine rien n'est acquis. La recherche de nouvelles fédérations et le suivi de celles déjà présentes doivent être permanents, car la concurrence en ce domaine est âpre et les FOSI en sont conscientes, comme certaines sont conscientes de leur poids économique. Si Lausanne désire conserver sa position, les bénéfices économiques et de rayonnement qui en découlent, il est nécessaire de poursuivre la politique actuelle.

Lausanne n'est pas seulement la capitale administrative du sport mondial, elle est aussi un lieu réputé pour l'organisation de manifestations sportives d'importance internationale. Là également, la recherche et la candidature à la tenue de tels événements ont été rendues possibles grâce aux précédents préavis « Lausanne, Capitale olympique. (...) ». Depuis 2016, Lausanne a accueilli plus d'une dizaine de championnats du monde, d'Europe et autres coupes du monde ou événements internationaux, ainsi que les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020. Cependant, ces chiffres, qui font de Lausanne une exception, ne doivent pas masquer le fait qu'il devient toujours plus difficile de pouvoir organiser de tels événements en raison d'une concurrence toujours plus forte de villes ou de régions plus grandes et disposant de budgets largement supérieurs. La poursuite de la politique actuelle doit permettre à Lausanne, dont le savoir-faire en la matière est internationalement reconnu, de se maintenir parmi les cités organisatrices régulières de ces événements majeurs.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législation :

8. Du sport pour toutes & tous

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- pour les années 2025 et 2026, destiné à défendre et

¹ « Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre », préavis N° 2010/22, du 5 mai 2010, Bulletin du Conseil communal (BCC), 2010-2011, tome I, pp. 213-223.

à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale.

3. Précédent crédit-cadre, utilisation et impacts

3.1 Utilisation

Par le biais du rapport annuel de gestion, votre Conseil a été régulièrement informé des dépenses faites dans le cadre du précédent crédit-cadre. Nous rappelons ici pour quels usages ces montants ont été utilisés :

<i>Délégations municipales aux Jeux olympiques (Tokyo, Paris)</i>	CHF 25'000.-
<i>Délégations aux congrès annuels SportAccord</i>	CHF 24'000.-
<i>Délégations à diverses manifestations sportives internationales</i>	CHF 11'000.-
<i>Constitution de dossiers de présentation ou de candidature et mandat pour la recherche de nouvelles manifestations nationales et internationales</i>	CHF 81'000.-
<i>Suivi des fédérations et organisations internationales (Symposium, congrès, séminaires, réceptions)</i>	CHF 49'000.-
<i>Frais de promotion « Lausanne, Capitale olympique » (actions promotionnelles, délégations diverses, publicité, campagnes de communication)</i>	CHF 338'000.-
<i>Création de documents et de matériels promotionnels (présentoirs, portiques, tentes, cadeaux, souvenirs, oriflammes, drapeaux, etc.)</i>	CHF 18'000.-
<i>Programme des Volontaires Sportifs Lausannois</i>	CHF 80'000.-
<i>Instituts académiques et soutien à la Fondation, Lausanne Capitale Olympique du sport et mandat à l'AISTS pour analyser l'impact économique des organisations sportives</i>	<u>CHF 320'000.-</u>
Total des dépenses au moment de la rédaction de ce préavis	<u>CHF 946'000.-</u>
Les montants budgétisés pour la fin de l'année en cours s'élèvent actuellement à	CHF 54'000.-

3.2 Impact

En 2015, sur un mandat de la Municipalité, du Conseil d'État et du CIO, l'AISTS² entreprenait et publiait une étude portant sur l'impact entre 2008 et 2013 de la présence des FOSI sur le sol suisse ainsi que à Lausanne et ses environs. Une nouvelle étude, pour les années 2014 à 2019, a été menée et publiée en 2022³. Il en ressort une augmentation de 57% des retombées économiques générées en Suisse par le CIO et les FOSI par rapport à la période 2008-2013. Le sport international (53 FOSI, dont 40 dans le district de Lausanne, six dans le canton de Vaud et sept dans le reste de la Suisse) générait en 2019 plus de 3'343 emplois en Suisse, dont 996 pour le district de Lausanne (806 en 2013) et des effets économiques de CHF 1,68 milliard par an (CHF 1.07 milliard par an entre 2008 et 2013), dont CHF 870 millions par an dans le canton de Vaud (CHF 550 millions entre 2008 et 2013). Dans ces CHF 870 millions/an, CHF 550 millions par an le sont dans le district de Lausanne (CHF 250 millions par an entre 2008 et 2013).

Cette concentration à Lausanne et dans le canton d'organisations et d'événements liés au sport est unique au monde et attire dans notre ville et dans la région une clientèle d'affaires et de congrès, des touristes et des étudiantes et étudiants. Il apparaît donc clairement que la politique menée par la Ville pour la promotion de son statut de Capitale olympique est une réussite et que les montants investis profitent tant à la Ville qu'à l'économie locale.

3.3 Fondation Lausanne Capitale olympique

Pour mettre en œuvre cette politique de promotion de Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial, la Municipalité a créé dans les années 90, au sein du Service des sports, une unité « Sport international ». Dès le tout début de ce siècle, l'État de Vaud

² Académie internationale des sciences et techniques du sport. L'AISTS est une fondation créée en 2000 par le CIO, l'EPFL, l'IMD, l'UNIL, l'UNIGE, l'IDHEAP, l'EHL, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. Elle propose des formations de recherche appliquée dans le domaine du sport.

³ Communiqué de presse, synthèse du rapport et rapport complet accessibles sur le site Internet de la Ville de Lausanne (https://www.lausanne.ch/apps/actualites/?actu_id=64130)

décida d'appuyer Lausanne dans ses démarches et, dans la foulée, créa au sein de son Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) sa propre unité « Sport international ».

Au fil des ans, la Ville et le Canton ont mis en place une série de conditions particulières afin de permettre l'établissement et le développement des FOSI, la tenue de congrès ou d'événements sportifs de portée internationale. Cette politique publique et cette collaboration portent leurs fruits, nous l'avons vu au chapitre précédent. Néanmoins, ceci pourrait être plus efficient, certaines tâches étant partagées entre les deux entités, tandis que d'autres sont menées à bien par la Ville et le Canton. Sur la base de ce constat, la Municipalité et le Conseil d'État ont décidé, en 2022⁴, d'unir leurs forces au sein d'une nouvelle structure : la Fondation Lausanne Capitale Olympique (FLCO). Cette fondation regroupe le personnel des unités communales et cantonale en charge du sport international, soit l'équivalent de 3.7 EPT. Les personnes concernées, tout en restant rattachées administrativement aux deux collectivités publiques, travaillent aujourd'hui ensemble dans les mêmes locaux sis à la Maison du Sport International (MSI) à l'avenue de Rhodanie. La FLCO bénéficie du regroupement des budgets communaux et cantonaux dédiés au sport international. La Ville et le Canton co-président le conseil de fondation et la direction opérationnelle a été confiée à un directeur exécutif.

4. Utilisation du nouveau crédit-cadre

À l'exception des montants nécessaires au financement du programme des Volontaires Sportifs Lausannois, le crédit sollicité est destiné à financer les opérations de défense et de promotion de Lausanne en tant que Capitale olympique, par le moyen de la FLCO.

5. Impact sur le climat et le développement durable

Privilégier la qualité à la quantité, se déplacer là et quand cela compte avec le nombre de personnes nécessaire, en empruntant les modes de transport ayant un impact climatique moindre en concordance avec le Plan climat et le Plan de mobilité de l'administration communale font partie des mesures appliquées et encouragées dans le cadre de la politique de promotion de Lausanne Capitale olympique. La Ville porte systématiquement une attention particulière aux enjeux de durabilité lorsqu'elle organise elle-même une manifestation sportive d'importance internationale, permettant ainsi la prise en compte de ces enjeux au-delà de nos frontières.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact direct sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Toutefois, que ce soit dans le cadre des congrès, des événements sportifs, voire de l'emploi dans les FOSI, des mesures favorisant l'accessibilité des personnes en situation de handicap sont prises ou, ad minima, encouragées.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2025	2026	Total				
Dépenses d'investissements	165	165	330				
Recettes d'investissements	-40	-40	-80				
Total net	125	125	250				

La Municipalité prévoit des recettes d'investissement au travers de la facturation de prestations fournies par le Service des sports (mise à disposition de personnel) pour les années 2025 et 2026. Dites recettes seront portées en amortissement du crédit sollicité. Cette demande de crédit-cadre figure au plan des investissements pour les années 2025-2028.

⁴ Communiqué de presse du 24 juin 2022, accessible sur le site Internet de la Ville de Lausanne (https://www.lausanne.ch/apps/actualites/?actu_id=66610)

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 2'700.- par an, à compter de l'année 2026.

En prenant en compte une durée d'amortissement de dix ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 33'000.-, à compter de l'année 2026.

Il n'y a pas de charges d'exploitation ou de personnel supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	13,5
Amortissements		33	33	33	33	33	165
Total charges suppl.	0	35,7	35,7	35,7	35,7	35,7	178,5
Diminution de charges							0
Revenus							0
Total net	0	35,7	35,7	35,7	35,7	35,7	178,5

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2024/59 de la Municipalité, du 19 décembre 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- pour la défense et la promotion de Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des sports ;
4. de porter en amortissement du crédit sollicité sous chiffre 1 les recettes d'investissement qui pourraient être obtenues.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Liste des fédérations et organisations sportives internationales établie à Lausanne et dans le canton de Vaud

Liste des fédérations et organisations sportives internationales établies à Lausanne et dans le canton de Vaud.

Annexe I au préavis N° 2024/59

Fédérations internationales de sport établie dans le canton de Vaud (38)

Fédération Aéronautique Internationale	FAI	Lausanne
European Athletics	EA	Lausanne
Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron	FISA	Lausanne
World Baseball and Softball Confederation	WBSC	Lausanne
Union Mondiale de Billard	UMB	Lausanne
Fédération Internationale de Basketball	FIBA	Mies
Confédération Européenne de Billard	CEB	Lausanne
International Bobsleigh & Skeleton Federation	IBSF	Lausanne
Association Internationale de Boxe	IBA	Lausanne
Fédération Mondiale de Bridge	WBF	Lausanne
Fédération Internationale de Canoë	ICF	Lausanne
Union Cycliste Internationale	UCI	Lausanne
Union Européenne de Cyclisme	UEC	Lausanne
Fédération Mondiale de Danse Sportive	WDSF	Lausanne
Fédération Internationale des Echecs	FIDE	Lausanne
Fédération Equestre Internationale	FEI	Lausanne
Fédération Internationale d'Escrime	FIE	Lausanne
Union des Associations Européennes de Football	UEFA	Nyon
Fédération Internationale de Golf	IGF	Lausanne
Association Européenne de Golf	AEG	Epalinges
Fédération Internationale de Gymnastique	FIG	Lausanne
Union Européenne de Gymnastique	UEG	Lausanne
Fédération Internationale d'Haltérophilie	IWF	Lausanne
Fédération Internationale de Hockey	FIH	Lausanne
United World Wrestling	UWW	Corsier
Fédération Internationale de Motocyclisme	FIM	Mies
Fédération Internationale de Natation	FINA	Lausanne
Ligue Européenne de Natation	LEN	Nyon
Union Internationale de Patinage	ISU	Lausanne
Fédération Internationale de Sambo	FIAS	Lausanne
Fédération Internationale de Tennis de Table	ITTF	Lausanne
Fédération Mondiale de Tir à l'Arc	WA	Lausanne
Union Internationale de Triathlon - World Triathlon	ITU	Lausanne
Fédération Internationale de Volleyball	FIVB	Lausanne
Fédération Mondiale de Bowling	WBF	Lausanne
Comité International des Sports des Sourds	CISS	Lausanne
World Skate	WS	Lausanne
Fédération Internationale de Wushu	IWUF	Lausanne

Liste des fédérations et organisations sportives internationales établies à Lausanne et dans le canton de Vaud.

Annexe I au préavis N° 2024/59

Autres organisations internationales de sport établies dans le canton de Vaud (18)

Comité International Olympique	CIO	Lausanne
Musée Olympique	MO	Lausanne
Association des Comités Nationaux Olympiques	ACNO	Lausanne
Tribunal Arbitral du Sport / Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport	TAS	Lausanne
Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport	AISTS	Lausanne
Agence Mondiale Anti-Dopage - bureau européen	AMA	Lausanne
Association des Fédérations Internationales des Sports Olympiques d'Eté	ASOIF	Lausanne
Association des Fédérations Internationales des Sports Olympiques d'Hiver	AIOWF	Lausanne
Association des Fédérations internationales reconnues par le CIO	ARISF	Lausanne
Independent Testing Agency	ITA	Lausanne
European Professional Club Rugby	EPCR	Lausanne
International World Games Association	IWGA	Lausanne
International Masters Games Association	IMGA	Lausanne
Fédération Internationale de la Médecine du Sport	FIMS	Lausanne
Association Internationale de la Presse Sportive	AIPS	Lausanne
International School Sport Federation	ISF	Lausanne
SportAccord		Lausanne
Fédération Internationale du Sport Universitaire	FISU	Lausanne

Fédérations internationales de sport ayant une antenne dans le canton de Vaud (2)

Comité national olympique coréen (antenne)	NOK	Lausanne
International Federation of Muaythai Amateur	IFMA	Lausanne
Fédération Mondiale de Taekwondo	WT	Lausanne